

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N°9

SEANCE DU 18 JUIN 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni le 18 juin 2021 à 08h30, par Visio conférence sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 31

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 26

Date de convocation : 11 juin 2021

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X						
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			MIVIERE PASCALE		X	
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUR SOLVEIG		X	
	PONCIN GEORGES	X			LOTTE BERNARD	X		
	BIGOT AGNES	X			POLONIA JOSEPH			X
	GARREAU ELISABETH	X			SANJUAN CATHERINE		X	
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUPOIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL		X		AMEIL MARC		X	
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL			X	BODILLARD MARIE-CLAUDE	X		
	AUCAGNE GEORGES	X			CAMILLERI JEAN-LUC		X	
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X	
	CHANEL BRIGITTE	X			ROZIER JOELLE		X	
CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL		X		
RABUEL CLAUDE	X			LAURENT MICHELE		X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	LUX JEAN-MICHEL		X		LUCENET THIERRY			X
	VIOT DOMINIQUE			X	RIBOLLET ROGER			X
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE		X		CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE		X	
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD			X	PROST PHILIPPE			X
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MARTINEZ ROMAIN		X	
	VARVIER SERGE	X			DEBROS PASCAL		X	
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X	

La séance est ouverte à 08h30.

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, M. COTTEY Romain est désigné secrétaire de séance par l'Assemblée.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 23 AVRIL 2021

Le Comité Syndical, à l'unanimité **APPROUVE** le compte-rendu n°8 de la séance du 23 avril 2021.

3. DELIBERATION NOUVEAU REGISSEUR TITULAIRE

Le Président expose à l'assemblée qu'une modification de la régie de recettes est nécessaire compte tenu des changements au sein du personnel du SMIDOM VEYLE SAONE. En effet, Madame MAZOYER Céline quitte le Syndicat le 1^{er} septembre 2021.

Après délibération le Comité Syndical à l'unanimité :

NOMME Mme BALLAND Elodie régisseur titulaire.

4. DELIBERATION SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Parce que les termes de la convention de recouvrement prévoient que les Communautés de Communes adhérentes au SMIDOM VEYLE SAONE reversent le montant des redevances incitatives perçues, 15 jours après le délai de paiement, le Syndicat avance des frais de fonctionnement pendant une période d'au moins huit mois. L'ouverture d'une ligne de trésorerie a donc été nécessaire dès l'année dernière. Elle avait été contractée auprès du Crédit Agricole Centre Est pour un montant de 700 000 € entièrement consommé à ce jour.

À la suite de la lecture du Power Point, Madame GARREAU demande si c'est la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes qui est le mieux placé.
Monsieur Ferré répond par l'affirmative.

Monsieur Jacquet suggère que le Syndicat essaie de se faire une trésorerie en fin d'année plutôt que de recourir toujours à une ligne de trésorerie.

Après avoir contracté le Crédit Agricole Centre Est, la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et la Banque Populaire Franche Comté, il est apparu plus avantageux de contracter la nouvelle ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes aux conditions suivantes :

- Montant : 700 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'ESTR à 0 %
- Taux plancher : 0.50 %
- Frais de dossier : 700 €
- Type d'amortissement : remboursement du capital in fine
- Périodicité des intérêts : payables à terme échu, chaque trimestre civil
- Remboursement anticipé possible total ou partiel à hauteur de 0,05 %

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président, Monsieur FERRE, à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes une ligne de trésorerie de 700 000 €.

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président, Monsieur FERRE, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, et à procéder ultérieurement à toutes les opérations s'y rattachant.

5. POINT SUR L'OPERATION CHANGEMENT DE BACS

Monsieur Ferré présente les différents tableaux à l'assemblée délibérante sur l'opération changement de bacs des communes de Chaveyriat, Chanoz-Chatenay, Biziat et Saint Julien sur Veyle. L'opération est terminée pour ces 4 communes. Finalement, 311 bacs récupérés, 75 bacs réutilisés, 95 bacs en stock, 141 bacs hors service, 280 bacs neufs affectés. Les tableaux seront joints au compte-rendu.

Pour la commune de Mézériat, 3 sessions de 2 jours sont prévues : en septembre et octobre. Monsieur Ferré interviendra au Conseil Municipal du lundi 13 septembre 2021 pour expliquer le déroulement de ces changements de bacs. Pour la commune de Vonnas, 3 ou 4 sessions avec des lundis et mercredis en plus des vendredis et samedis vont être planifiées fin octobre début novembre.

Monsieur Rabuel demande si la redevance incitative sera appliquée aux logements collectifs. Monsieur Ferré répond que la redevance incitative est déjà appliquée aux logements collectifs mais le Syndicat facture directement aux bailleurs qui refacture à leurs locataires. Les dossiers sont en cours avec les organismes (Logidia, Dynacité,.).

6. MISE EN PLACE D'UN DEPOT DE DECHETS VERTS A PLAT PAR DCR01

Monsieur Dubost gérant de l'entreprise DCR 01 (Dubost Carlet Renaud) mettra en place un dépôt de déchets verts à plat pour faciliter et améliorer le service auprès de ses clients. Il pourra accueillir les usagers de la déchèterie de Saint Etienne sur Chalaronne et les usagers de la déchèterie de Francheleins à compter du 1^{er} juillet 2021. Ce dispositif de vidage à plat est proposé à l'usager en complément du vidage en benne ouverte qui est maintenu à l'identique sur les déchèteries. L'entreprise DCR 01 située à Baneins est déjà l'exutoire du Sytraival pour nos déchets verts de déchèteries. Un contrôle manuel et un reporting seraient fait par DCR 01 auprès du SMIDOM VEYLE SAONE. Cette solution conduirait pour le Syndicat à une économie sur le transport :

- ✓ EGT ENVIRONNEMENT : 19,42 € la Tonne.
- ✓ DCR 01 : 2 € la Tonne.

Madame Garreau demande comment se fera le contrôle d'accès à cette plateforme ?

Monsieur Jarret répond que les usagers du SMIDOM présenteront leur badge d'accès en déchèterie dans un premier temps. L'entreprise DCR 01 notera les noms des usagers, dates, immatriculation véhicule, numéro de badge... sur un tableau à chaque passage puis un tableau mensuel sera envoyé au Syndicat. Dans un avenir proche, l'entreprise s'équippera d'une tablette connectée avec la base de données STACKR ce qui permettra la vérification des plaques d'immatriculation.

Monsieur Varvier demande si les professionnels pourront accéder à cette plateforme.

Monsieur Jarret répond par la négative.

Monsieur Eckert demande si un autre site est prévu ?

Monsieur Ferré répond que non.

Madame Bigot demande si les déchèteries de Saint Jean sur Veyle et Vonnas continueront à recevoir les déchets verts des particuliers ?

Monsieur Ferré répond par l'affirmative tout comme les déchèteries de Saint Etienne et Vonnas d'ailleurs.

7. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Monsieur Ferré présente l'activité du SMIDOM VEYLE SAONE à l'assemblée.

Les tableaux et les graphiques seront joints au compte-rendu.

8. COLLECTE DES EMBALLAGES EN REGIE : POINT SUR L'INCENDIE SUR NOTRE VEHICULE ET EVOLUTION POSSIBLE DE LA COLLECTE EN REGIE

Monsieur Ferré explique à l'assemblée l'impact qui a eu de l'incendie de l'EVOLUPAC fin février 2021 sur l'activité du Syndicat.

Collecte des emballages en régie :

- ✓ Impact de l'incendie de l'Evolupac fin février :
 - Coût à supporter par le Smidom : 35 k€
 - L'estimation de l'économie par rapport au prestataire était de 50 k€.
 - Récupération de notre véhicule mi-juillet.
- ✓ Risque sur un seul véhicule : « confirmé ».
- ✓ Faut-il sécuriser cette activité en régie et comment ?
- ✓ Constat :
 - Le bilan qualité collecte papier et verre par Mineris/Guerin est mauvais.
 - Le Sytraival doit relancer au 2ème semestre 2021 son appel d'offre sur la collecte de ces deux flux.
 - Exutoire pour le papier : Quincieux (idem emballages)
 - Nouveauté : création d'un quai de transfert pour le verre à Saint Etienne sur Chalaronne et à Arnas à l'étude par le Sytraival.
- ✓ Question : est-ce que la reprise en régie du verre et du papier sur notre territoire pourrait améliorer la qualité de service sur ces deux flux et nous permettrait de disposer de moyens permettant de sécuriser au moins en partie la collecte emballages et / ou de pouvoir renforcer les rythmes de collecte emballages lors de l'extension des consignes de tri.
- ✓ Groupe de travail pour les réunions vendredi 11 et 25 juin au SMIDOM (4 personnes + DGS + Responsable d'exploitation + Président).
- ✓ Rendez-vous avec le Sytraival le 22 juin 2021.

Monsieur Jarret explique que la collecte des emballages qui se fait en régie permet le vidage 2 fois par semaine des colonnes. En ce qui concerne le verre et le papier, Mineris collecte une semaine le sud et une semaine le nord. Quand il collecte notre territoire, ils ne vident pas toutes les colonnes. Ils se limitent à collecter environ 22 tonnes, ce qui correspond à la capacité de leur camion. Malgré les remontées d'anomalies, aucun changement dans leur fréquence de collecte. Pas de réactivité de la part de Mineris en ce qui concerne le verre et le papier. Une fois, un débordement signalé sur l'extranet Mineris, on ne peut pas faire remonter une deuxième fois l'anomalie pour attirer l'attention sur l'urgence à intervenir.

A noter, Monsieur Jarret propose d'organiser pour les élus qui le souhaitent une visite du site de transfert – caractérisations des emballages et papiers de Quincieux ainsi, que de la plateforme de maturation des mâchefers issus de l'incinération des Ordures Ménagères. Les élus intéressés doivent se faire connaître directement par mail auprès de Monsieur Jarret.

9. MISE EN PLACE DE POINTS DE COLLECTE POUR REEMPLOI : RENCONTRE AVEC TREMPLIN

- ✓ Pour la déchèterie de Vonnas :
 - Collecte par Emmaus. Présence d'un compagnon le mercredi et samedi. Les usagers de la déchèterie de Saint Jean sur Veyle peuvent bénéficier de la ressourcerie.
 - Subvention : 100 € par tonne réemployée (estimation : 25 à 30 tonnes par an).
- ✓ Contact avec Tremplin situé à Bourg en Bresse :
 - Pour les déchèteries de Saint Etienne sur Chalaronne et Francheleins, proposition de Tremplin : un passage par semaine avec agent valoriste 4h00 sur les sites.
 - Coût fixe 4500 € par déchèterie. Mise en place d'un équipement à notre charge.
 - Bureau du 04 juin 2021 : compte tenu de la proximité sur le sud du territoire de la Ressourcerie à Trévoux, décision de commencer sur la déchèterie de Saint Etienne sur Chalaronne, deux jours par semaine.

10. INVESTISSEMENT : EXTENSION DU CONTROLE D'ACCES PAR STACK'R

Monsieur Ferré explique qu'au budget 2021, nous avons prévu la mise en place du contrôle d'accès par reconnaissance des plaques sur la Saint Jean sur Veyle (25 k€) car nous sommes satisfaits du fonctionnement sur la déchèterie de Vonnas. Afin d'uniformiser nos contrôles d'accès et de bénéficier d'une remise pour une commande groupée, le Syndicat étend le dispositif à la déchèterie de Francheleins

et à la déchèterie de Saint Etienne sur Chalaronne (70 k €). Reprise sur les investissements : fourgon PAV 50 k€. Les avantages du système Stack'r

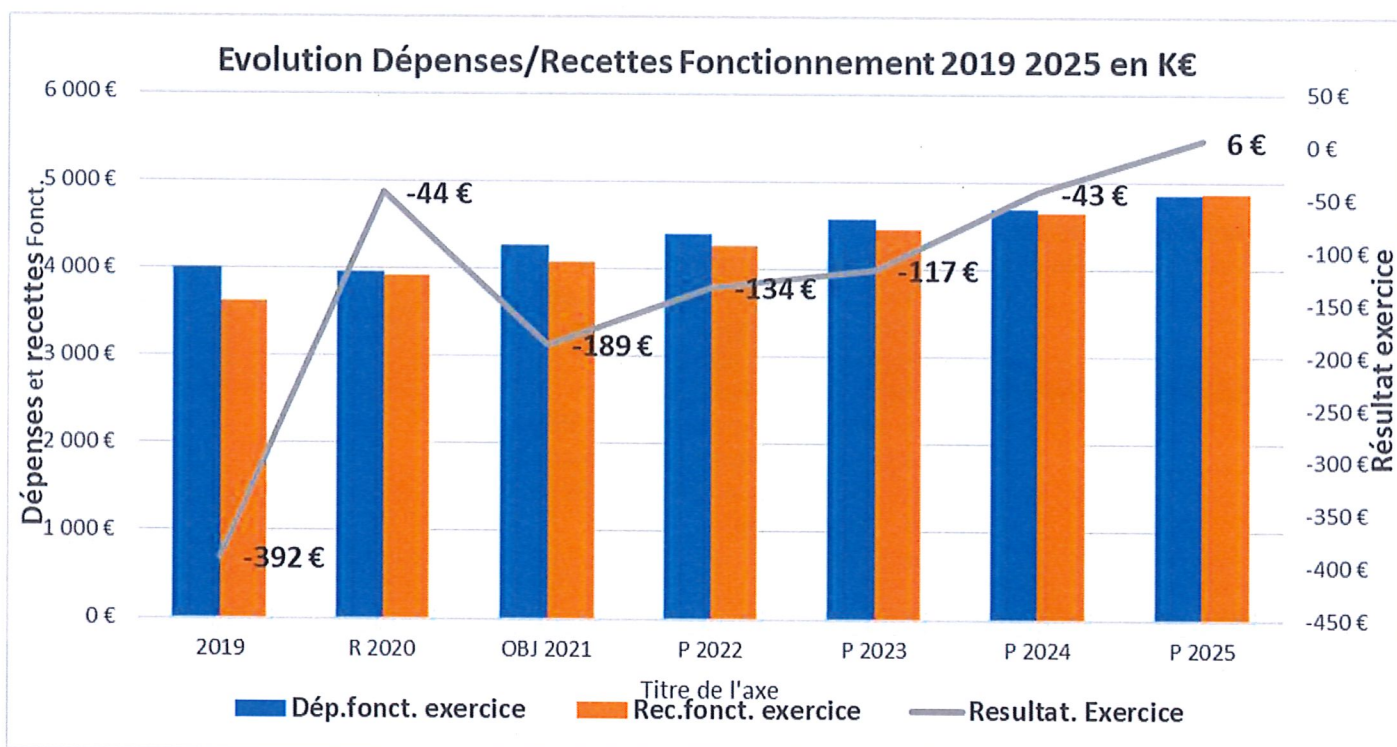
- Un meilleur contrôle des professionnels et des particuliers.
- Possibilité de récupérer les statistiques en direct.
- Plus de distribution de badges.

Les tableaux et les graphiques seront joints au compte-rendu.

11. CONTRAT AVEC LA SOCIETE PARTNER INFORMATIQUE

Monsieur Ferré informe que l'outil informatique et la sécurité sont très importants pour l'activité du Smidom. Il était nécessaire de renouveler un nouveau contrat avec Partner Informatique. Passage en Microsoft 365 Business Standard avec sauvegarde externalisée (suppression du serveur local). Mise en place mailinblack. Renouvellement de 4 postes de travail. Les avantages de cette migration : flexibilité (à partir de n'importe quel appareil), télétravail, Visio conférence. Partage de documents. Renforcement de la sécurité.

12. PLAN 2025



13. QUESTIONS DIVERSES

- Les réunions de bureau sont maintenues en Visio conférence et un Comité Syndical par trimestre en présentiel.
- La subvention versée pour l'achat de broyeurs aux collectivités n'est pas possible.
- Monsieur Ferré fait un compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée au Sytraival le vendredi 11 juin 2021. Les tableaux et les graphiques seront joints au compte-rendu.
- Reprise des manifestations et des animations dans les communes. Rappel des moyens mis à disposition des associations pour la gestion des déchets.
- RGPD et Document Unique : audit par un intervenant extérieur pour mise à niveau ou mise en place.
- À la suite de la proposition de la commune de Saint Cyr sur Menthon, passage en C0,5 d'un hameau de 15 emplacements.

- Réunion des agents de déchèteries le jeudi 10 juin 2021 au Smidom.
- Réunion COPIL pour les communes de Messimy et de Chaleins le jeudi 17 juin 2021 à la Communauté de Communes Val de Saône Centre.
- Mise en place de deux colonnes aériennes pour la collecte des ordures ménagères à contrôle d'accès Aux Huguets à Laiz au 1^{er} juillet 2021.

Monsieur Rabuel dit que la signalisation des colonnes de tri est défectueuse.

Monsieur Jarret rappelle que la signalétique a été revue dernièrement sur toutes les colonnes de tri. Le SMIDOM a en effet investi ces 4 dernières années plus de 600 000 € afin de remplacer la totalité des colonnes de tri par des modèles neufs, ininflammables, de plus grande capacité, présentant une meilleure esthétique et une signalétique actualisée. Les totems quant à eux n'existent pas sur tous les PAV, sont hétérogènes, vétustes et obsolètes. Le SMIDOM prévoit plus à ce jour de les supprimer que d'investir dans leur renouvellement ceci, afin d'éviter une communication redondante avec celle disposée directement sur les colonnes.

- Pour l'installation des colonnes OMR enterrées, quelques rappels et consignes à respecter :
 - Installations existantes en fonctionnement hors Montmerle.
 - PAV OMR Saint Etienne potentiel, 127 foyers (35 vacants) : une colonne OMR.
 - PAV OMR Guéreins, 188 foyers (6 vacants) : deux colonnes OMR.
 - Risque avec une seule colonne OMR si celle-ci tombe en panne un week-end.
 - Production moyenne en litrage en 2020 pour les particuliers :36 litres/semaine/adresse
 - Une colonne OMR « 4 000 litres utile ».
 - Seuil minimum 80 foyers (soit 2 880 litres).
- Colonnes enterrées : quelques coûts en TTC :
 - Coûts supportés par le Smidom (hors transport) :
 - Colonne OMR à contrôle d'accès : 4 983 €
 - Colonne emballages et papier : 2 976 €
 - Colonne verre : 3 402 €
 - Coûts génie civil pris en charge par l'aménageur :
 - Cuve béton (par colonne) : 2 550 €
 - Fosse d'accueil variable selon contexte :
 - Guéreins : 6 colonnes 22 k€
 - Montmerle
 - Chaleins
- Agenda du 2^{ème} semestre 2021 :
 - Commission d'appel d'offres le vendredi 03 septembre 2021 à 08h30 (marché de collecte des OMR sur les 6 communes d'ex-Bords de Veyle et marché pour la location d'un véhicule de collecte des emballages).
 - Réunion de bureau n°9 le vendredi 03 septembre 2021.
 - Comité Syndical le vendredi 17 septembre 2021.



Le Président,
Paul FERRE